



Place de la Mairie - 26120 MALISSARD

Direction Générale Tél. 04 75 85 22 00

contact.accueil@malissard.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS du CONSEIL
MUNICIPAL de MALISSARD**
Nombre de conseillers en exercice : 23
Date de Convocation : 13 / 12 / 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de Malissard, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Marc VALLA, Maire.

Présent.e.s : JM VALLA, JM SOUCIET, L. BLANDIN JOUBERT, L. BARRAL, I. BLASSENAC, P. ALBOUSSIÈRE, F. BRES-DUFOUR, E. CHALÉAT, S. DUPRET, Y. ESCOFFIER, C. FERREIRA VALLA, N. FERREIRA, L. JOUD, G. JOURDAN, F. ESPOSITO, S. MAITRE

Absents ayant données procuration : F. GAILLARD à L. BLANDIN JOUBERT et M. MEITER à I. BLASSENAC.

Absents excusés : C. COUR, W. GILHARD

Absent.e.s : L. DUSSERT, L. ROUVEYROL, E. BARSCZUS.

Sylviane DUPRET est nommée en tant que secrétaire de séance.

66.2023 - Syndicat d'Irrigation Drômois – Rapport d'activités 2022

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du CGCT, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2022 du Syndicat d'Irrigation Drômois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, PREND ACTE du rapport présenté

**Le secrétaire de séance,
Sylviane DUPRET**

**Le Maire,
Jean-Marc VALLA**



Ainsi fait et délibéré, à Malissard, les jours, mois et an susdits,

Affiché le 20 décembre 2023

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE -2 place de Verdun-BP 1135- 38022 GRENOBLE Cedex-. En application du décret n° 2018-251 du 06 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr.